



DECLARATION LIMINAIRE FORMATION SPECIALISEE DU CSA DES PREFECTURES ET SGCD

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,
Mesdames et Messieurs les représentants du personnel,

Alors que le processus législatif se poursuit pour l'adoption du budget 2026, certains amendements adoptés au Sénat génèrent une profonde inquiétude.

Un amendement adopté contre l'avis du gouvernement, a instauré le principe du non-replacement d'un agent public de l'État sur deux partant à la retraite, hors Éducation nationale et ministères régaliens. Un autre amendement a porté le délai de carence d'un à trois jours en cas d'arrêt maladie dans la fonction publique d'État.

Bien que le processus législatif ne soit pas achevé, ces éléments ne sont pas de nature à rassurer les fonctionnaires et agents publics qui font les frais d'une politique visant à les porter comme les boucs émissaires de la dépense publique.

Depuis le 1^{er} mars 2025 les agents publics paient déjà chèrement le fait d'être malade puisque leur rémunération est impactée par un jour de carence et une baisse de 10% de leur rémunération, bien souvent non prise en charge par la protection sociale complémentaire en Prévoyance.

La CFDT s'est opposée à la mise en place du jour de carence et au prélèvement des 10% et continuera à s'opposer à ces propositions indignes qui n'obéissent qu'à une logique financière. Elles sont stigmatisantes pour les agents publics malades, les laissant injustement face à des difficultés financières.

Pour la CFDT, il est important et urgent que le ministère de l'Intérieur mette en œuvre l'accord sur la protection complémentaire en Prévoyance au ministère de l'Intérieur qui a été publié le 11 décembre dernier au Journal officiel et dans lequel la CFDT a porté la nécessité de permettre aux agents qui le choisiront, d'obtenir un couverture maladie à 100% par un choix d'options large et progressif.

Concernant la protection sociale obligatoire en santé, les dernières informations faisaient état d'une part encore trop importante d'agents qui n'auraient pas finalisé leurs parcours d'affiliation. **La CFDT** s'inquiète de connaître les procédures mises en œuvre pour accompagner les agents bloqués dans leurs démarches ou dans l'incapacité de les mener à bien.

De plus, la mise en œuvre des cotisations au 1^{er} janvier 2026 suscite un certain nombre d'incertitudes. **La CFDT** demande au Ministère d'avoir une attention particulière pour les familles et notamment les familles monoparentales qui pourraient se trouver en difficulté à cette occasion. Certains Ministères ont mis en place certains correctifs et accompagnements spécifiques, la CFDT demande au ministère de l'Intérieur de faire de même.

Par ailleurs, les conditions de travail des agents demeurent préoccupantes. Les rapports de la médecine du travail, du réseau de préventeurs comme celui présenté dans cette instance, font état de charges de travail toujours plus importantes, de tensions dans les collectifs de travail toujours prégnantes, de situations de souffrance au travail toujours plus nombreuses.

Dans un tel contexte, **pour la CFDT**, il devient urgent que l'administration et nos décideurs prennent les dispositions pour endiguer une cette situation qui ne peut plus perdurer.

Face à de tels constats, **la CFDT** demande à nouveau l'affection d'effectifs en nombre suffisant au regard de la charge de travail et des missions dévolues aux agents.

Pour la CFDT, cela passe également par la nécessité d'allier mesures curatives qui ont pour objet de trouver des solutions à des situation existantes et mesurent préventives qui ont pour finalité de comprendre les causes de ces dysfonctionnements et mettre en place les mesures pour les prévenir.

Dans la déclinaison de l'accord Santé au travail, **la CFDT** demande l'ouverture de négociation d'un accord qualité de vie et conditions de travail au sein du ministère, à l'instar de ce qui a été fait dans d'autres ministères, afin d'ouvrir de réelles perspectives d'amélioration des conditions de travail des agents.

En outre, **la CFDT** est très inquiète de la situation du réseau de la médecine du travail au sein du ministère de l'Intérieur. Ce réseau est en grande difficulté. On constate des vacances de poste qui rendent l'accès à la médecine de prévention de plus en plus difficile pour les agents.

Pour la CFDT, le ministère de l'Intérieur doit se donner les moyens d'une politique volontariste en la matière. C'est un enjeu majeur de préservation de la santé de ses agents.

La CFDT garde également en tête la nécessité de poursuivre la sécurisation des préfectures et sous-préfectures et SGCD et leur aménagement afin de permettre aux agents d'exercer leurs fonctions dans des conditions optimales de sécurité.'

Les agents doivent en outre accéder à des modes de restauration à des tarifs corrects et non prohibitifs, même quand les agents sont éloignés d'un restaurant administratif. A ce titre **la CFDT** est toujours en attente du rapport de l'IGA sur la restauration au sein du ministère de l'Intérieur.

La CFDT reste et restera vigilante sur l'ensemble de ces points.

Je vous remercie, Madame la Présidente, de bien vouloir annexer cette déclaration au PV de cette instance.